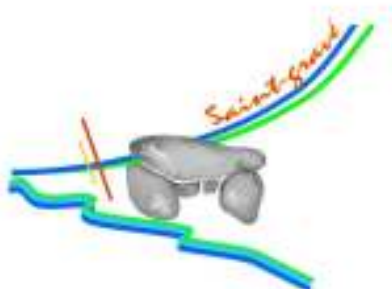


COMMUNE DE SAINT-GRAVE

COMPTE RENDU DE CONSEIL SEANCE DU Du 1^{er} décembre 2020



Nombre de conseillers : En exercice 15 Présents : 14 Votants : 15

L'an deux mil vingt, le mardi premier décembre à dix neuf heure trente,

le Conseil Municipal régulièrement convoqué le vingt cinq novembre, s'est réuni en session ordinaire, compte tenu de la loi d'urgence n° 2020-290 du 23 mars 2020 à la salle Jean de la Bouillerie, sous la présidence de Dominique BONNE, Maire.

Etaiet présents : BONNE Dominique – AUTRAN Thierry – DRUGEON Marie Christine – GAUCHER Aline HUGUEL Yves – JÉHANNO Stéphane – LEBEDEFF William – LE CARS Yannick – MANHÈS Christine MONNIER Régis – NEVOUX Claude – PANHALEUX Firmin – PIQUET Joseline – POSSEME André.

Absent : Paul BROHAN

Pouvoir : Paul BROHAN à Joseline PIQUET

Secrétaire de séance : Stéphane JÉHANNO



Rémi DEMILLAC, référent suppléant COVID-19, est intervenu avant la séance de conseil : mini conférence sur le virus, les indicateurs épidémiologiques, les évolutions sur la Bretagne, et les dernières actualités.

Monsieur le Maire demande le rajout à l'ordre du jour au point 2020_11_10_Avenants commerce : d'un avenant de l'entreprise ARZ PLOMBERIE – *l'ensemble du Conseil Municipal accepte le rajout du point ;*
Approbation conseil municipal du 27 octobre 2020.



2020_12_01 FINANCES : TARIFS COMMUNAUX

Comme chaque année, il convient de fixer les divers tarifs communaux pour 2021.

Lors de la réunion d'adjoints du 23 novembre dernier, il est proposé de ne pas modifier les tarifs.

Après en avoir délibéré, 15 voix pour, les membres du Conseil Municipal décident de reconduire les tarifs à l'identique pour l'année 2021.

TARIFS DIVERS COMMUNAUX

Désignation (les montants sont TTC)	2020	2021
Tarif Photocopies A4	0.25 €	0.25 €
Tarif Photocopies document administratif	0.18 €	0.18 €
Tarif Photocopies A4 R/V	0.35 €	0.35 €
Tarif Photocopies A3	0.35 €	0.35 €
Tarif Photocopies A3 R/V	0,55 €	0.55 €
Corde de bois Tout Venant à faire	53.00 €	53.00 €
Corde de bois Chêne à faire	68.00 €	68.00 €
Corde de bois Tout Venant faite en 1m livré sur la commune	140.00 €	140.00 €
Corde de bois Chêne faite en 1 m livré sur la commune	180.00 €	180.00 €
Buse Ecobox en 6 m livrée posée (minimum 1h de pose)	144.00 €	144.00 €
Buse Ecobox en 6 m à prendre	84.00 €	84.00 €
Remblai	Tarif carrière	Tarif carrière
Confection d'un regard	95.00 €	95.00 €
Transport sur la commune/heure	35.00 €	35.00 €
Location 1 table et deux bancs (avec caution de 300 € particuliers et associations)	5.00 €	5.00 €
Occup. domaine public « vente déballage » (utilisation l'élec. à l'année)	50.00 €	50.00 €

TARIFS LOCATIONS SALLE POLYVALENTE

SALLES CONCERNÉES	2020		2021	
	St Gravé	Communes Extérieures	St Gravé	Communes Extérieures
Petite Salle 2 jours Hiver (01/11 au 30/04)	150.00 €	170.00 €	150.00 €	170.00 €
Petite Salle 2 jours Été (01.05 au 30.10)	100.00 €	120.00 €	100.00 €	120.00 €
	-----	-----	-----	-----
Grande Salle 2 jours Hiver (01.11 au 30.04)	320.00 €	340.00 €	320.00 €	340.00 €
Grande Salle 2 jours Été (01.05 au 30.10)	250.00 €	270.00 €	250.00 €	270.00 €
	-----	-----	-----	-----
Salle pour vin d'honneur ou ½ journée	75.00 €	85.00 €	75.00 €	85.00 €

La salle est mise à disposition pour les obsèques à titre gratuit.

TARIFS CONCESSIONS CIMETIÈRE

CONCESSIONS	2020	2021
Pour 15 ans	65 €	65 €
Pour 30 ans	130 €	130 €
Pour 50 ans	215 €	215 €
COLUMBARIUM		
Case urne 15 ans	427 €	427 €
Case urne 30 ans	746 €	746 €

TARIFS POUR CASSE OU PERTE DE VAISSELLE

Désignation	Montant2020	Montant2021
Verre empilable 20 cl	0.50 €	0.50 €
Flute 10 cl	1.30 €	1.30 €
Tasse 13 cl	1.10 €	1.10 €
Assiette filet bleu plate Ø 155 mm	2.30 €	2.30 €
Assiette filet bleu creuse Ø225 mm	3.30 €	3.30 €
Couteau table inox	0.60 €	0.60 €
Fourchette table inox	0.30 €	0.30 €
Cuillère table inox	0.30 €	0.30 €
Cuillère café inox	0.15 €	0.15 €
Couteaux steak manche noir	0.80 €	0.80 €
Louche inox Ø14 cm	15.00 €	15.00 €
Écumoire inox Ø18 cm	18.00 €	18.00 €
Broc 100 cl	2.20 €	2.20 €

2020_12_02 FINANCES : TARIFS MODULES ACM

Depuis le 1^{er} novembre 2019, la commune a décidé de déclarer la garderie en ACM (Accueil Collectif de Mineurs). Pour continuer de garder les subventions de la CAF et permettre à la commune de bénéficier de subventions supplémentaires, il convient de mettre en place une tarification modulée pour les tarifs de garderie au 1^{er} janvier 2021.

Le travail a été étudié en commission Périscolaire, il vous est proposé :

Le 1^{er} ¼ d'heure (7h15 à 7h30) reste forfaitaire : 0.40 €- ensuite le calcul se fera à la demi-heure.

Quotient familial référence CAF	Quotient familial référence CAF	Prix actuel à la ½ heure	Prix proposé à la ½ heure
Tarif plancher	de 0 à 636	0.65	0.55
	de 637 à 707	0.65	0.60
Tarif médian	de 708 à 813	0.65	0.65
	de 814 à 1120	0.65	0.70
Tarif plafond	au-delà de 1121	0.65	0.75

**Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, 15 voix pour,
- valident les tarifs comme proposés ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2021.**

2020_12_03_FINANCES : EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021

Il est souhaitable de prendre une délibération permettant de mandater les dépenses d'investissement non comprises dans les restes à réaliser 2020. En effet, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'année n + 1, le Conseil Municipal peut autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour l'année 2021, ces inscriptions sont les suivantes :

Budget commune

Section d'investissement dépenses	Budget 2020	¼ crédits
2041412 Etudes	33 916 €	8 479 €
2157 matériel et outillage de voirie	1 000 €	250 €
2183 autre installations	1500 €	375 €
2313 constructions	9 100 €	2 275 €
2315 installation mat outil techn	70 000 €	17 500 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	115 516 €	28 879 €

Budget commerce

Section d'investissement dépenses	Budget 2020	¼ crédits
2313 constructions	569 500 €	142 375 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	569 500 €	142 375 €

Dans l'attente du vote du budget primitif 2021, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses communales d'investissement dans la limite des crédits précisés ci-dessus.

2020_12_04_FINANCES : RESTES A REALISER

Certaines dépenses et recettes n'ont pas été exécutées, il convient de déterminer les restes à réaliser à reporter sur le budget 2021.

Budget Commune

Dépenses investissement : c/2315 : 12 400 €

Recettes investissement : c/10222 : 10 000 €

Budget Commerce

Dépenses investissement : c/2313 : 150 000 €
Recettes investissement : c/1322 : 30 000 €
 c/ 1323 : 23 000 €
 c/1341 : 18 200 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 13 voix pour et 2 abstentions, autorise Monsieur le Maire à passer les Restes à réaliser comme présenté ci-dessus.

2020_12_05_DROITS A LA FORMATION DES ELUS

Les élus municipaux disposent d'un droit à la formation qui doit faire l'objet, dans les 3 mois suivant les renouvellements des conseils, d'une délibération du Conseil Municipal (art. L 2123-12 et s. ; art. R 2123-12 et s. du CGCT).

Les membres d'un Conseil Municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. À ce titre, le Conseil Municipal doit délibérer sur l'exercice de ce droit, en déterminer les orientations ainsi que les crédits ouverts. Ces dépenses de formation des élus ne peuvent être inférieures à 2 % ni supérieures à 20 % du montant total des indemnités de fonction des élus. Ces crédits constituent une dépense obligatoire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du conseil Municipal, à l'unanimité, décident :

-d'adopter le principe d'allouer, dans le cadre de la préparation du budget, une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus d'un montant de 5 % du montant des indemnités des élus. La somme proposée et inscrite au budget 2021 (compte 6535) est de 1 688.40 €.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune ;
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses.

Un plan de formation sera rédigé et proposé aux élus. Il sera privilégié une offre groupée avec Questembert Communauté, par regroupement avec des communes voisines ou engagée par la commune à titre individuel.

2020_12_06_DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS

Comme chaque année, la commune peut bénéficier d'une aide financière du département concernant l'entretien des sentiers de randonnées répertoriés. En prenant compte du kilométrage des circuits (les deux rivières, chemin de l'écluse et le chemin d'interprétation « Jeanne d'Arc »), la commune peut déposer auprès du département une demande de participation pour un montant de 3 950.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 15 voix pour :

- valide la demande de subvention ci-dessus,**
- autorise Monsieur le Maire a demander la subvention auprès du Département.**

2020_12_07_VALIDATION MARCHÉ « ASSURANCES COMMUNALES »

Les contrats d'assurances arrivant à échéance au 31/12/2020, le marché a été relancé cet été. La commune a été accompagnée par le cabinet Consultassur pour monter le dossier d'appel d'offres et analyser les offres. La présente consultation a pour objet une prestation d'assurance pour les lots : Dommages aux biens - Responsabilité civile - Flotte automobile - Protection juridique, risques statutaires.

Consultation réalisée par appel d'offres ouvert déposé le 8 juillet 2020, mise en ligne sur la plateforme. Remise des offres pour le 16 septembre 2020.

Plusieurs compagnies d'assurances ont répondu à l'appel d'offres : Groupama, Maif, Smacl, Vhv, Glise, Malj.

Après analyse et examen des offres par le cabinet Consultassur, il est proposé l'attribution suivante :

- Lot 1 : Dommages aux biens : SMACL pour un montant de 1 825.16 € TTC
- Lot 2 : Responsabilité civile : SMACL pour un montant de 659.23 € TTC
- Lot 3 : Flotte automobile : GROUPAMA pour un montant de 872.00 € TTC
- Lot 4 : Protection juridique : SMCL pour un montant de 357.79 € TTC
- Lot 5 : Risques statutaires : GROUPAMA pour un montant de 5 657.69 € TTC

En relançant ce marché d'assurances, cela permet une économie de 4 %, soit 1 564 € sur la durée du marché par rapport au marché précédent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer le marché à compter du 1er janvier 2021 pour une durée de 4 ans comme ci-dessus.

2020_12_08 CONVENTION CONSULTASSUR

Renouvellement de la convention avec le cabinet Consultassur. Objet de la convention assistance annuelle permanente sur la durée des contrats d'assurance mis en place à compter du 1^{er} janvier 2021.

Pour un montant de 480.73 € HT.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré 15 voix pour ,
-accepte le renouvellement de la convention avec le cabinet Consultassur,
-autorise le Maire à signer la convention.**

2020_12_9 PROJET ADEME

La commune a répondu à un appel à candidature de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) : "Freins et leviers pour une restauration collective durable", ouvert jusqu'au 30 septembre.

Le projet a été retenu parmi les 200 candidatures sur le territoire national. Saint-Gravé fait partie des 15 communes pilotes qui recevront un accompagnement individualisé pour atteindre les objectifs de la loi Egalim.

Le dispositif "Les Cantines s'engagent" vise à accompagner les restaurants scolaires dans une démarche de transition alimentaire pour atteindre les objectifs de la **loi Egalim**.

L'opération, d'une durée d'un an, vise à identifier les freins et leviers rencontrés par ces structures de restauration scolaire pour mettre en œuvre une alimentation plus durable. Cette prestation, financée par l'ADEME, est entièrement gratuite pour la collectivité. En contrepartie, la commune accepte que l'ADEME diffuse des informations sur les actions du restaurant scolaire qui seront organisées. Ce projet se fait aussi en lien avec l'école Sainte Magdeleine.

Approvisionnements, menus, gaspillage, communication, suppression des plastiques, les différents points de la loi EGalim seront abordés.

- 5 phases de projet :

Ce projet sera mené avec les acteurs impliqués dans la restauration collective : CONVIVIO en tant que prestataire de restauration collective, les agents communaux responsables de la restauration collective, les élus, l'équipe pédagogique de l'école, les communes et le centre social du groupement de restauration actuel.

La phase de diagnostic va démarrer prochainement.

La loi EGalim en résumé

accroître la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle de nos produits ; favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous et intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Le conseil municipal, après avoir entendu les informations de l'adjointe en charge du dossier, et après en avoir délibéré, 14 voix pour et une abstention :

- valide le projet comme il a été présenté,
- autorise Monsieur le Maire à signer la charte qui sera jointe à la délibération.

2020_12_10_AVENANTS COMMERCE

Monsieur le Maire informe les membres de l'ajout de l'avenant 1 de l'entreprise ARZ PLOMBERIE (lot plomberie) pour une pompe de relevage d'un montant de 1 366.82 € HT.

Marché initial : 58 832.60 € + avenant 1 de 1 366.82 € HT.

Total marché lot plomberie : 60 199.42 € HT.

- Avenant n°1 (moins value) de l'entreprise FRANGEUL/lot carrelage : suite reprise de support et d'isolant (prévu par l'entreprise FRANGEUL et réalisés par l'entreprise CGB/lot gros œuvre).

Marché Initial de 47 598.96 – avenant 1 (moins value) de 5 492.39 HT.

Total marché lot carrelage : 42 106.57 €.

- Avenant n°6 (plus value) de l'entreprise CGB (gros œuvre) terrasse en béton désactivée de 3 300.00 € HT.

Montant du marché	225 461.43€
avenant 1	1 800.00€
avenant 2	3 526.50€
avenant 3	10 758.70€
avenant 4	10 712.00€
avenant 5	3 350.00€
avenant 6	3 300.00€
Total montant marché lot gros œuvre	258 908.63€

Le tableau financier rectifié sera adressé à l'ensemble des élus.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, et après avoir pris connaissance des montants :

- valide les nouveaux montants ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les avenants.

2020_12_11_TARIFS ELECTRICITE

Fin des contrats d'électricité aux tarifs réglementés au 1^{er} janvier 2021.

La commune a consulté le groupement LE MULOT, ainsi que la société de courtage Énergie France, pour une étude gratuite des différents fournisseurs d'énergie.

Monsieur le Maire a pu étudier les résultats qui ont été présentés aux membres du conseil municipal. Économie de 17 % sur les tarifs actuels.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat avec le fournisseur ENGIE pour une durée de 4 ans.

2020_12_12_COMMISSION CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Il convient de remplacer Firmin PANHALEUX, après les élections municipales complémentaires, et puisque sa qualité de délégué du Tribunal Judiciaire est incompatible avec la fonction de conseiller municipal. Il est proposé de désigner Mme Nadine MACÉ.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- désigne Mme Nadine MACÉ ;
- charge Monsieur le Maire à transmettre la délibération au Tribunal Judiciaire.

QUESTIONS DIVERSES

Retour de la consultation « Votre commerce de proximité », les résultats :

Aline GAUCHER fait le résumé des retours (retour transmis à chaque conseiller) ;

Comment faire les retours aux administrés : proposition un article dans la presse, à l'occasion des vœux (si les vœux sont maintenus en fonction de l'actualité sanitaire) ;

Un conseiller demande de pouvoir consulter les retours papiers, ils sont disponibles en mairie.

Monsieur le Maire demande si nous continuons le concours des maisons fleuries : *oui*.

**L'ordre du jour étant clos,
la séance est clôturée à 22h20,
après avoir délibéré sur les points numérotés
de 2020_12_01 à 2020_12_12.**